

TUAC trade union advisory committee to the
OECD organisation for economic cooperation and development
■ CSC commission syndicale consultative auprès de
OCDE l'organisation de coopération et de développement économiques

**APPEL DES SYNDICATS POUR UNE ACTION INTERNATIONALE
VISANT A RETABLIR LA CONFIANCE DES CITOYENS
DANS LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE :
Les Etats doivent prendre leurs responsabilités**

DECLARATION INTERSYNDICALE INTERNATIONALE

La défiance du public à l'égard des entreprises est aujourd'hui une réalité dans tous les pays de l'OCDE et au-delà. Ce début de millénaire a consacré l'arrêt brutal des anticipations irréalistes des marchés concernant les profits des entreprises et la fin de la bulle spéculative financière internationale qui y était liée, tandis que se multiplient les scandales financiers d'entreprises. La crise couve, et s'est étendue de quelques grandes défaillances spectaculaires comme celles d'Enron et de Parmalat à une multitude d'entreprises partout dans le monde. Des réseaux d'initiés ont ainsi manipulé des situations de conflits d'intérêts pour s'enrichir à bon compte, non pas en créant de la richesse, mais en se partageant les revenus au détriment des salariés, des actionnaires, des contribuables et des citoyens. Ces scandales ont mis en évidence les lacunes des législations relatives aux sociétés, les « réseaux d'amitiés » qui règnent en maîtres sur les conseils d'administration, et la passivité manifeste des actionnaires. Entre temps, des salariés ont perdu leur emploi, des retraités ont perdu l'assurance d'une pension de retraite digne et les ressources productives des entreprises ont été indûment captées ou annihilées. Un fossé se creuse entre les intérêts particuliers d'une certaine élite et l'intérêt social de l'entreprise.

Ce constat remet en cause les fondations d'un modèle de gouvernement d'entreprise qui a dominé ces trente dernières années, notamment dans le monde anglo-saxon. Selon ce modèle, l'entreprise se résumerait à une propriété privée dont la seule fonction sociale serait de générer des profits pour ses actionnaires. Point besoin de législation, le seul et unique enjeu serait d'aligner les intérêts des managers sur ceux des actionnaires. Or en Europe continentale, une autre approche a prévalu, une approche qui requiert la participation d'autres parties prenantes de l'entreprise, dont les salariés. Pourtant, le modèle actionnarial gagne aujourd'hui du terrain, remettant par là même en cause des systèmes de dialogue social profondément ancrés dans les sociétés européennes. Pour le mouvement syndical, l'entreprise est une institution sociale qui doit rendre des comptes à toutes les parties prenantes s'engageant spécifiquement dans l'entreprise, c'est-à-dire les parties constituantes de l'entreprise. En effet, les actionnaires ne sont pas les seuls à être exposés au "risque résiduel" de l'entreprise, qui justifie le droit de contrôle. Les travailleurs y sont également exposés dans la mesure où leur engagement et leur compétence spécifiques, mis au service de l'entreprise, ne peuvent être entièrement couverts par les accords salariaux. Les travailleurs ont également un droit légitime au contrôle résiduel de l'entreprise. Aujourd'hui la priorité est à la mise en place d'une réelle gouvernance économique au niveau mondial. Il relève de la responsabilité des Etats d'assurer un débat ouvert sur le gouvernement d'entreprise et de mener des efforts sérieux pour rétablir le principe de la reddition des comptes de l'entreprise à toutes ses parties constituantes. Certes, les codes et les normes volontaires peuvent être utiles, mais ils sont insuffisants en l'absence de cadres législatifs contraignants fondés sur des principes, des mécanismes et des droits reconnus au niveau international.

Aux Etats-Unis, le mouvement syndical au travers de l'AFL-CIO mène une campagne pour des régimes de gouvernement d'entreprise qui respectent les droits des travailleurs et qui encouragent et renforcent l'actionnariat responsable. En Europe, les syndicats regroupés au sein de la CES font campagne pour un cadre européen de règles et de régulations en vue d'harmoniser les régimes nationaux de gouvernement d'entreprise. Au niveau international, la CISL, la CMT et les Fédérations Syndicales Internationales travaillent à la gestion des investissements transfrontaliers des fonds de pension – ceux-là même qui gèrent les fonds de retraite des travailleurs – dans une optique de

gouvernance et de reddition des comptes de l'entreprise. A l'OCDE, le TUAC a fait campagne pour que les principaux pays industrialisés renégocient les Principes OCDE de gouvernement d'entreprise, afin de les rendre plus pertinents au regard des nouvelles réalités de l'entreprise.

A ce jour, la réponse des Etats membres de l'OCDE – où sont basées les plus puissantes entreprises au monde – a été décevante. Nous nous attendions à ce qu'ils saisissent cette occasion pour établir des normes de gouvernement d'entreprise de grande qualité : tout au contraire, ils ont fait preuve collectivement de très peu d'engagement politique. Le projet actuel de révision des Principes n'appelle pas à la réduction du pouvoir impérial du PDG, à la maîtrise des rémunérations des administrateurs, à l'indépendance, à la diversité du conseil d'administration et sa reddition des comptes à toutes les parties constituantes de l'entreprise, dont les salariés. Il ne pose pas comme priorité la prévention des conflits d'intérêts auxquels peuvent être exposés les certificateurs des comptes et autres prestataires de services financiers, ou la promotion des responsabilités particulières qui incombent aux investisseurs institutionnels en tant qu'actionnaires. Cette absence d'engagement est plus flagrante encore quant aux droits des salariés et des autres parties prenantes à participer au gouvernement d'entreprise.

Les Ministres seront appelés à signer le projet actuel de révision lors de la réunion du Conseil ministériel de l'OCDE les 13 et 14 mai 2004. En l'état, le projet se résume à quelques modifications mineures visant à inciter les investisseurs institutionnels à faire preuve d'activisme actionnarial ainsi qu'à reconnaître un rôle des actionnaires dans le processus de nomination des membres du conseil d'administration et de détermination des rémunérations en actions des dirigeants de l'entreprise. Mais le "PDG impérial" et la contradiction fondamentale qui consiste à cumuler les postes de président du conseil d'administration et de directeur général, ainsi que l'indépendance du conseil sont à peine abordés. Concernant les droits des parties prenantes, le projet de révision se contente d'appeler les entreprises à respecter la loi. Compte tenu du droit des travailleurs à contribuer au processus de décision interne à l'entreprise, une telle révision est totalement inadéquate. De plus, le projet actuel n'est autre qu'une version allégée de précédentes propositions de révision. Il est en tout état de cause bien en deçà du minimum requis pour reconstruire la confiance entre les citoyens et leurs entreprises.

Nous estimons que des révisions bien plus substantielles sont nécessaires pour aboutir à une norme de gouvernement d'entreprise réellement pertinente. Nous appelons les Etats membres à reconsidérer certaines propositions de révision plus ambitieuses qui avaient été évoquées avant le projet final, et à réviser en profondeur le chapitre relatif aux parties prenantes. Si cela s'avérait impossible d'ici à la réunion du conseil ministériel de l'OCDE en mai prochain, les ministres doivent donner mandat pour un prolongement des négociations. Nous sommes convaincus que la crédibilité de l'OCDE en tant que producteur de normes de gouvernement d'entreprise est aujourd'hui en jeu.

John Evans, Secrétaire général, Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC)

Philip Jennings, Président, Fédérations Syndicales Internationales (GUFs)

John Monks, Secrétaire général, Confédération Européenne des syndicats (CES)

Guy Ryder, Secrétaire général, Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL)

Willy Thys, Secrétaire général, Confédération Mondiale du Travail (CMT)

Pour toute information, veuillez contacter Roy Jones, Tél. 00 33 (0)1 55 37 37 35 (anglais) ou Pierre Habbard, Tél. 00 33 (0)1 55 37 37 38 (français), au Secrétariat du TUAC.